

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-12-14-2

Séance du lundi 6 décembre 2021

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIÈRE N°50/2021 RELATIVE A LA RÉHABILITATION DE L'OUVRAGE D'ART DIT PONT DE RIEDISHEIM ALIAS PONT DU TIVOLI À MULHOUSE - RD 56

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH, Martine DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIHL Pierre
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTS :

DEBES Vincent
DREYFUS Elisabeth
KOCHERT Stéphanie
STRAUMANN Eric
MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, notamment en son article 10 selon lequel, la Collectivité européenne d'Alsace succède aux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans toutes les délibérations et actes pris par ces derniers,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-1-2 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 - Politique des Infrastructures, Routes et Mobilités,
- VU la convention financière n°50/2021 relative à la réhabilitation de l'ouvrage d'art dit Pont de RIEDISHEIM alias Pont du Tivoli à MULHOUSE – RD 56, signée le 10 septembre 2021 entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Ville de Mulhouse et SNCF Réseaux, en exécution de la délibération n° CP 2021-6-14-3 du 31 mai 2021 approuvant cette dernière,
- VU la Décision Ministérielle CF 2/276.13 en date du 26 juillet 1932, autorisant la réalisation des ouvrages désignés,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, à titre de régularisation, l'avenant n°1 à la convention financière n°50/2021 relative à la réhabilitation de l'ouvrage d'art dit pont de RIEDISHEIM alias Pont du Tivoli à MULHOUSE RD56, joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président à le signer en procédant, le cas échéant, aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- Note que les dépenses sont inscrites sur le Programme P0860001, Chapitre 23, Nature 2315, Fonction 843.

Monsieur Alain COUCHOT, en tant qu'adjoint au Maire de Mulhouse en charge du renouvellement urbain, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité